



Notes pour une allocution de

Monsieur Jean St-Gelais
président-directeur général de
l'Autorité des marchés financiers

devant

la Chambre de commerce de Québec
Québec, le 18 février 2008

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Président,
Invités de la table d'honneur,
Mesdames et Messieurs,

J'éprouve aujourd'hui un plaisir particulier à me retrouver ici à cette tribune de la Chambre de commerce de Québec, et ce, pour trois raisons :

La première, c'est que vous êtes nombreux à vous être déplacés alors qu'habituellement, l'Autorité des marchés financiers doit non pas inviter, mais convoquer les gens si elle veut les voir...

La deuxième, c'est qu'il y a aussi un peu de nostalgie du fait d'avoir travaillé dans l'édifice en face pendant plus d'une quinzaine d'années...

Et puis, **la troisième**, c'est parce que cette ville, qui célèbre cette année son 400^e anniversaire de fondation, abrite le siège social de l'organisme que je dirige. Je sais que certains, qui ne sont sûrement pas dans cette salle présentement, se demanderont d'ailleurs pourquoi le siège social n'est-il tout simplement pas à Montréal, centre financier du Québec?

Que voulez-vous, certains mythes ont la vie dure. Si vous le voulez bien, nous allons remettre tout cela en perspective.

Il ne faut pas perdre de vue que l'Autorité des marchés financiers est sous la juridiction du gouvernement du Québec et que la ville de Québec demeure, après tout, le siège du gouvernement.

Québec est aussi un pôle important de l'activité économique et financière du Québec. Le Mouvement Desjardins a bien son siège social à Lévis, l'Industrielle Alliance, La Capitale Groupe financier et la SSQ, pour ne nommer que ceux-là, ont bien leur siège social à Québec. Au total, la région compte pas moins de 11 sièges sociaux du secteur de l'assurance, 11 entreprises qui, à elles seules, emploient des milliers de personnes!

Et à en juger par le nombre de personnes réunies ici ce midi, on doit reconnaître que c'est aussi une ville qui offre beaucoup de dynamisme au plan des affaires.

D'ailleurs, j'en profite pour saluer au passage l'initiative de ces 11 entreprises de la région qui ont créé, l'automne dernier, le Centre de développement en assurances et services financiers. Face au défi posé par le recrutement et la relève dans cette industrie, quelle bonne idée de mettre sur pied un tel centre pour contribuer à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. D'ailleurs, le Centre annonçait la semaine dernière le lancement de stages en entreprises pour les étudiants en administration de l'Université Laval.

Bravo!

Nous avons besoin de telles initiatives pour qu'il y ait une relève dans le secteur financier, un secteur qui joue un rôle essentiel et primordial pour le développement économique de Québec et du Québec. C'est avec le développement économique que vient la création de richesse et c'est avec cette création de richesse qu'il est possible, collectivement, de se doter de meilleurs services en santé, en éducation, en transport et j'en passe.

J'insiste là-dessus parce qu'au Québec on mesure encore mal toute l'importance du secteur financier, l'importance d'avoir des institutions financières solidement implantées sur le territoire qui sont capables de financer des projets rapidement et efficacement.

Mais pour que le secteur financier puisse pleinement jouer son rôle dans le développement économique, encore faut-il qu'il ait la confiance des investisseurs. Or, cette confiance a été ébranlée récemment par la crise des hypothèques à hauts risques aux États-Unis qui a eu des effets négatifs partout dans le monde. Elle a été ébranlée aussi par les divers scandales financiers qui se sont produits aux États-Unis et au Canada, et plus récemment en France avec celui de la Société générale.

Au Québec, la récente condamnation en cour pénale, à 12 ans de prison, de l'ex-pdg de Norbourg, Vincent Lacroix, si elle constitue une première au Canada, ne doit pas nous faire perdre de vue toute la souffrance vécue par les victimes.

Cette sentence ne pourra jamais complètement satisfaire un organisme de réglementation comme l'Autorité des marchés financiers. Mais elle envoie un message très fort à toute la société selon lequel les crimes économiques ne peuvent être tolérés. C'est une question de confiance, d'intégrité et de crédibilité.

La population s'attend de l'Autorité des marchés financiers qu'elle prévienne ce genre de crime, qu'elle démasque ses auteurs et qu'elle fasse condamner les bandits à cravate. C'est notre responsabilité.

Tout comme il est de notre responsabilité d'encadrer, de façon rigoureuse, l'industrie des services financiers si on veut qu'elle se développe adéquatement et sans que soit affecté son capital le plus important : celui de la confiance.

Depuis maintenant quatre ans, l'Autorité des marchés financiers s'emploie à mettre tout en œuvre pour assurer le développement de l'industrie tout en protégeant les consommateurs, les investisseurs.

Notre objectif de départ était de créer un organisme au service des Québécois qui soit solide, crédible et durable. Aujourd'hui, on peut certainement affirmer qu'on devient de plus en plus un joueur présent, actif, incontournable. Pas un empêcheur de tourner en rond, mais plutôt un partenaire de la croissance du secteur financier et, bien sûr, la référence en matière de protection du consommateur.

Concrètement, comment cela se traduit-il ?

Prenons le projet de regroupement des Bourses de Toronto et de Montréal.

Sans la présence d'un organisme de réglementation en valeurs mobilières au Québec, dites-vous qu'il reviendrait à une autorité nationale de décider seule de l'avenir de la Bourse de Montréal.

Or, les consultations publiques que nous allons tenir les 26 et 27 mars dans ce dossier vont nous permettre de contribuer à ce que Montréal demeure le centre des marchés des dérivés au Canada. C'est important, parce que Montréal a développé une expertise unique en matière de produits dérivés et qu'il faut la préserver.

Quand je vous disais plus tôt qu'il faut se doter d'institutions financières solides, si on veut assurer le développement économique du Québec, et bien voilà un exemple concret du rôle que l'Autorité des marchés financiers peut jouer à cet égard.

Évidemment, plusieurs vous diront qu'il serait préférable de se doter d'une commission des valeurs mobilières unique au Canada parce que 13 commissions c'est trop compliqué. Parce que ça freine le développement économique. Parce qu'il faut assouplir les conditions de financement des sociétés et parce que ça coûterait moins cher aux sociétés pour accéder aux différents marchés au pays.

Et bien, tout cela est faux !

Les professeurs Jean-Marc Suret et Cécile Carpentier, de l'Université Laval, ont mené une analyse rigoureuse à ce sujet. Leur rapport nous apprend notamment que les coûts directs des émissions sont inférieurs à ceux comparables qui prévalent aux États-Unis et que les délais sont également plus courts.

Au Canada, les financements sont pour la plupart de petites tailles, essentiellement pour des PME, des entreprises en croissance (Je sais que vous êtes plusieurs dirigeants réunis ici ce midi). Et bien, sachez que ces financements s'effectuent localement et sont levés par des émetteurs qui ne viennent pas de l'Ontario dans une proportion de 77 %!

Or, le modèle de commission unique pourrait exclure un grand nombre d'entreprises en raison de leur trop faible capitalisation.

Est-ce qu'une commission unique aurait une préoccupation pour les régions? Quelle serait votre réaction si on vous disait que vous ne pouvez avoir accès au financement parce que vous êtes trop petits, trop à risque? Vous seriez certainement déçus et moi je vous dis que cela nuirait au développement économique du Québec tout autant que du Canada.

C'est ce qui risquerait de se produire avec une commission unique.

En même temps, je ne suis pas en train de vous dire que tout est parfait. Loin de là, il y a certainement place à amélioration et c'est pourquoi nous consacrons beaucoup d'énergie, notamment à l'harmonisation des règles qui encadrent le secteur financier.

Je ne vous le cacherai pas, je suis un grand partisan de l'harmonisation des règles du secteur financier au Canada parce que je suis convaincu que le Québec en tirera profit à long terme. À l'ère de la mondialisation, la concurrence vient de partout et elle nous force à revoir nos règles, nous force à nous adapter, nous force à innover. Il y a là une occasion à saisir et vous pouvez compter sur l'engagement de l'Autorité des marchés financiers pour que, collectivement, nous soyons en mesure de relever ce défi.

Voilà pourquoi avec nos partenaires des autres provinces nous avons développé le régime de Passeport qui permet, entre autres, un accès plus souple aux marchés canadiens. D'ici peu, vous n'aurez plus à répéter la même procédure d'inscription auprès de chacune des commissions des valeurs mobilières, dans chacune des provinces ou territoires pour avoir accès au financement. Votre inscription au Québec sera reconnue à la grandeur du pays. Il s'agit d'une avancée importante qui favorise grandement la simplification des processus habituels.

Mais l'action de l'Autorité ne s'arrête pas là

Prenons par exemple le cas de la conformité.

Depuis deux ans, le nombre d'enquêtes, d'inspections et de procédures pénales amorcées par l'Autorité a littéralement explosé.

Nos interventions sont plus efficaces parce que nous avons amélioré nos procédures dans le traitement des plaintes et dans la gestion des dossiers. Nous avons également choisi d'augmenter les ressources nécessaires pour réduire les délais.

En 2005, il fallait près de quatre ans pour compléter un dossier d'enquête. Imaginez, quatre ans!

L'an dernier, nous avons réduit les délais à 22 mois par enquête et au premier janvier 2008 nous avons atteint notre objectif de 12 mois pour terminer une enquête en moyenne.

Aujourd'hui, ça prend beaucoup moins de temps. Résultat : les enquêteurs de l'Autorité sont en mesure de traiter davantage de dossiers – quatre fois plus qu'en 2005!

D'autres données qui témoignent des progrès enregistrés :

- le nombre de dossiers complétés est passé d'une vingtaine à plus d'une centaine par année!
- Quant au nombre de poursuites intentées par l'Autorité, il a plus que doublé!

Ça, ça veut dire que les fraudeurs potentiels vont nous trouver sur leur chemin.

Des exemples comme ceux-là, je pourrais vous en donner plusieurs, mais je ne veux pas vous inonder de chiffres. Une chose est cependant claire. Nous jouons de mieux en mieux notre rôle de chien de garde. Et c'est important parce qu'aujourd'hui on ne peut plus se contenter de dire qu'on s'occupe des crimes économiques. Le public s'attend à des résultats concrets.

Si nous sommes en mesure de mieux assumer ce rôle, c'est aussi parce que nous sommes devenus un organisme entièrement intégré. Il faut se rappeler que l'Autorité des marchés financiers est née du regroupement de cinq organismes de réglementation, ce qui, vous en conviendrez, n'était pas un mince défi.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que nous avons relevé ce défi avec succès. Aujourd'hui, nos employés adhèrent à une même culture, de sorte que nous sommes plus que jamais un organisme capable de s'adapter aux changements constants de l'industrie des services financiers.

Cette intégration complétée, nous sommes entrés dans, ce que j'appellerais, une nouvelle phase où nous avons entrepris de doter l'Autorité d'expertises plus pointues que ce soit :

- en matière de produits dérivés;
- d'encadrement des organismes d'autoréglementation;
- ou encore d'interventions au niveau international.

Nous nous affairons aussi à doter l'Autorité de l'infrastructure technologique nécessaire à la surveillance en direct des marchés financiers.

Bref, nous sommes engagés plus que jamais dans l'adoption des meilleures façons de faire et dans l'acquisition des meilleures ressources. C'est ainsi que nous pourrions mieux remplir notre mission.

L'Autorité se retrouve aujourd'hui au carrefour des grands enjeux qui concernent l'industrie des services financiers. La crise du papier commercial en est un bon exemple.

Cette crise soulève un certain nombre de questions auxquelles nous devons trouver des réponses puisqu'il en va de la confiance des investisseurs envers nos institutions financières. Voilà pourquoi, je peux d'ores et déjà vous dire que nous allons nous pencher, une fois le post-mortem complété, sur les aspects suivants :

- La divulgation d'information entourant les produits financiers structurés est-elle adéquate ou est-ce encore trop opaque ?
- Veut-on améliorer les obligations entourant le traitement comptable de ces instruments financiers?
- Faut-il obliger les agences de notation de crédit à suivre un code de conduite?

D'autres dossiers occupent également une grande place dans la liste de nos priorités telles que :

- La réforme de l'inscription;
- La nouvelle législation en matière de produits dérivés;
- Les nouvelles règles d'encadrement des assureurs et des institutions de dépôt;
- La divulgation des salaires des hauts dirigeants des entreprises publiques.

Voilà autant de questions qui illustrent bien, à notre avis, à quel point l'Autorité des marchés financiers est branchée sur des problèmes concrets quand ils se présentent.

En fait, ce sont là des questions qui surgissent tous les jours et auxquelles nous sommes confrontés en tant qu'organisme d'encadrement des services financiers.

En conclusion, j'aimerais insister sur le fait qu'il ne faut pas seulement voir l'Autorité des marchés financiers simplement comme une police qui cherche à dicter sa loi. Il faut au contraire voir l'Autorité comme un partenaire qui partage les mêmes objectifs que l'ensemble des joueurs de l'industrie, soit la protection des consommateurs, des investisseurs et la saine concurrence au sein de l'industrie.

Ce n'est qu'en poursuivant ces objectifs, en favorisant les échanges entre les différents partenaires que nous allons préserver le capital le plus important d'une industrie en santé. Et ce capital, c'est la confiance.

Je vous remercie.